



Monsieur le Président,

Les organisations syndicales représentées au CTPC : Cfdt, CFTC, CGT, FO et SPAC, auxquelles s'associe SUD, **dénoncent la teneur du compte-rendu partiel, donc partial**, mis en ligne sur Alizé le 13 juin 2006.

Ce compte-rendu du GT du CHSS « C » du 12 juin 2006, consacré au site Nadar à Vincennes, **ne rapporte que les avis des experts confortant la position de l'administration**. Nous remarquons des omissions notables, comme la pollution reconnue de la nappe phréatique, risque d'exposition potentiel dans l'avenir.

De plus, **le médecin de prévention et l'inspectrice hygiène et sécurité non consultés préalablement sur ce dossier**, ont rappelé la réglementation en vigueur.

Aussi, nous demandons que l'administration publie sur Alizé un nouveau compte-rendu exhaustif de ce groupe de travail.

Nous déplorons une nouvelle fois, que les réunions entre l'administration et les syndicats ne soient que des « chambres d'enregistrement » qui ne tiennent pas compte des avis des organisations syndicales.

Nous exigeons le retrait du projet de déménagement sur le site Nadar, reconnu pollué par tous les experts présents au groupe de travail du 12 juin 2006.

Dans la négative, nous nous verrons contraints de ne pas siéger aujourd'hui au CTPC.

Paris, le 14 juin 2006